

EBRA SERVICES: LA CASSE LIMITÉE

Ce vendredi 14 février 2020 était programmée la réunion de signature de l'accord cadre du projet EBRA Services. La semaine précédant ce rendez-vous, vos élus CGT ont poursuivi les échanges avec Valérie Noël, qui est intervenue dans chaque titre, pour régler certains points qui restaient en suspens, notamment le temps de transport d'un « satellite » vers la ville « mère » considéré comme du temps de travail, les trois ans de prise en charge totale des carences par l'employeur et l'assureur en cas de maladie et longue maladie, le paiement à 100 % du congé maternité, la possibilité pour un cadre obligé de passer au forfait jour de revenir à l'organisation précédente si cela ne lui convient pas, l'intégration de toutes les primes récurrentes dans la rémunération globale servant à calculer le futur salaire. Ces revendications ont également été acquises par la Filpac-CGT dans le statut collectif EBRA Services.

Pour revenir aux totems imposés par la CGT depuis juin 2019, l'aboutissement des discussions ponctué de la fermeture de la Filpac-CGT permet de limiter la casse :

- **aucun licenciement sec :** à minima, 284 salariés se verront proposer un poste dans EBRA Services, 102 auront la possibilité de bénéficier de mesures d'âge. Aucun salarié ne sera licencié de son titre sans solution.
- **pas de mobilité imposée :** indiscutablement le point dur de la négociation,

ce sont 46 salariés qui seront tout de même contraints de se déplacer, s'ils font le choix d'intégrer EBRA Services. En compensation de ce préjudice, la Filpac-CGT a obtenu une prime de 40 000 euros

- **maintien dans le statut presse :** ce point est acquis et le passage à la nouvelle convention de la presse en région sera automatique quand celle-ci sera aboutie.

Evidemment, ce projet de licenciement de 386 collègues de nos titres reste difficile à digérer et la signature d'un tel accord a été amère pour beaucoup de délégués. Le démantèlement de nos entreprises de presse continue... Toutefois la validation de cet accord par toute la CGT du groupe EBRA (ainsi que par certains autres syndicats) permet aux salariés qui feront le choix d'intégrer EBRA Services de bénéficier de conditions largement améliorées par rapport au projet initial que voulait nous imposer la direction du Crédit Mutuel.

Dès la semaine prochaine, les procédures vont être enclenchées dans les titres via les consultations des CSE. L'accord cadre groupe sera décliné localement incluant les spécificités de chacun. Les mesures d'accompagnement pour les salariés licenciés qui n'intégreront pas EBRA Services le seront à minima pour tous, sauf pour le *Républicain Lorrain* et *L'Alsace* qui bénéficieront des conditions de licenciement négociées

en 2018, lors de la fermeture de leur imprimerie respective.

Parallèlement à la procédure légale, les groupes de travail constitués de salariés issus des titres et encadrés par la direction vont se mettre en place pour définir au mieux les règles de fonctionnement de chaque service de la nouvelle société, notamment l'organisation du temps de travail, les roulements, les formations à mettre en œuvre, etc. La CGT y sera partie prenante.

Jusqu'au 31 décembre 2020, la Filpac-CGT des journaux mettra un point d'orgue à participer à la mise en place d'EBRA Services en faisant respecter les accords signés mais également en accompagnant les salariés qui quitteront nos entreprises de presse. C'est l'heure maintenant du choix individuel et la CGT est présente pour les éclaircissements nécessaires. Une page va se tourner pour nos 386 collègues qui vont quitter leur titre de presse, bouleversant des habitudes et des vies de famille. La direction doit en être consciente et assumer ses responsabilités durant les prochains mois.

Au 1^{er} janvier 2021, EBRA Services sera en place avec les salariés qui intégreront et la section Filpac-CGT de cette société sera à structurer. Un challenge à relever comme nous avons toujours su le faire, droits dans nos bottes, avec vous pour la composer.